

# COMMUNE DE DOMONT

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Nombre de Conseillers  
en exercice : 31  
Présents : 22  
Votants : 31

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mars à dix-neuf heures trente,  
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le 22 mars, s'est réuni  
à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de  
Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-François AYROLE, Madame Françoise MULLER, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Emilie IVANDEKICS, Monsieur Patrick BRISSET, Monsieur Jean-Claude HERBAUT, Adjoint au Maire, Monsieur Régis PONCHARD, Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN, Madame Jeannine CLAQUIN, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michèle HINGANT, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Fabrice FLEURAT, Monsieur Hervé COMMO, Madame Judith SOLARZ, Madame Christèle REYTIER, Monsieur Christian GAY-PEILLER, Monsieur Gérard BABLON, Madame Josette MARTIN, Monsieur Didier SOAVI, Conseillers municipaux.

### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jérôme CHARTIER, Adjoint au Maire, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN  
Madame Marie-France MOSOLO, Adjointe au Maire, Pouvoir à Monsieur Régis PONCHARD  
Madame Monique PAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Alix LESBOUEYRIES  
Madame Valérie GUERINEAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Josette MARTIN  
Monsieur Mickaël HIN, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Laurent GUIDI  
Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Patrick BRISSET  
Madame Mona AMIROUCHE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO  
Madame Aurélie DELMASURE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Didier SOAVI

ABSENT : Monsieur Michel WIECZOREK, jusqu'à son arrivée à 19h49

SECRETARE DE SEANCE : Madame Jeannine CLAQUIN

### 1) Approbation du compte rendu analytique (relevé de décisions) du Conseil Municipal du 21 février 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

ADOpte le relevé de décisions du conseil municipal du 21 février 2019.

### 2) Décisions du Maire (Décisions du numéro DEC-2019-001 à 2019-008) :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE les décisions suivantes prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal :

Décision n°2019-001 : portant avenant n°1 au marché MP 16001 lot 4 compte tenu du changement administratif affectant la société MAGELEC attributaire du marché, avec un changement de numéro de registre de commerce et de RIB.

Décision n°2019-002 : portant attribution du marché MP18023 : révision du Plan Local d'Urbanisme à la société ATOPIA SARL (75012 PARIS) :

Type de marché : à prix forfaitaires

Montant : de 84 525 euros HT

Durée du marché : 24 mois

Décision n°2019-003 : portant attribution du marché MP 18029 : acquisition de fournitures de signalétique verticale et petit mobilier urbain (procédure adaptée) à la société LACROIX Signalisation (44 801 SAINT HERBLAIN) :

Type de marché : à prix unitaires

Montant annuel maxi : de 70 000 euros HT

Durée du marché : 1 an reconductible 2 fois

Décision n° 2019-004 : Portant modification de la décision d'institution de la régie d'avances « Centre de loisirs maternel Jean Piaget » pour actualiser le montant de l'avance à consentir au régisseur (modification de l'article 6) fixé à 1200 euros.

Décision n°2019-005 : portant attribution du marché MP 18030 : Location d'un bus sans chauffeur à la société CARS LAMBERT (89 140 GISY LES NOBLES) pour un montant mensuel de 3 595 euros pour une durée de 12 mois.

Décision n°2019-006 : Portant acceptation d'un don et legs de 150 euros qui n'est grevé d'aucune charge, ni condition, ni affecté à un objet et qui sera encaissé au profit du CCAS de Domont.

Décision n°2019-007 : Portant acceptation d'un don et legs de 150 euros qui n'est grevé d'aucune charge, ni condition, ni affecté à un objet et qui sera encaissé au profit du CCAS de Domont.

Décision n°2019-008 : Portant exercice du droit de préemption urbain concernant le bien cadastré AR 127 situé 2-4 avenue du lycée à Domont, pour réaliser une opération d'ensemble de mixité sociale par la création de logements sociaux ainsi que de permettre un réaménagement urbain de qualité dans ce secteur de Domont.

3) **Rapport d'orientation budgétaire 2019 : Budget ville**

Après en avoir délibéré par 29 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Monsieur Didier SOAVI et Madame Aurélie DELMASURE),

le conseil municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire « Ville 2019 »

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

APRES avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques et observations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'elles feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget primitif de la Ville 2019

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire joint à la convocation envoyée à l'ensemble des élus.

4) **Rapport d'orientation budgétaire 2019 : budget transport urbain**

Après en avoir délibéré par 29 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Monsieur Didier SOAVI et Madame Aurélie DELMASURE),

le conseil municipal,

PREND ACTE de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire « Transport Urbain 2019 »

PREND ACTE de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation Budgétaire,

APRES avoir pris connaissance de l'ensemble des remarques et observations du Conseil Municipal, Monsieur le Maire indique qu'elles feront l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du budget annexe Transport Urbain 2019,

APPROUVE le rapport d'orientation budgétaire joint à la convocation envoyée à l'ensemble des élus.

5) **Modifications de certaines délibérations de demande de subventions pour des travaux communaux**

A l'unanimité, le conseil municipal,

APPROUVE la modification de plusieurs délibérations adoptées lors du conseil municipal du 13 décembre 2018 pour des demandes de subventions relatives à de futurs travaux dans les écoles notamment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 28 mars 2019 est levée à 21h05.

Frédéric BOURDIN  
Maire

